

Le CCAS vous accueille sur rendez-vous les **lundis et vendredi de 14h00 à 17h00** afin de vous apporter une aide concernant vos démarches administratives. Merci de prendre contact avec le CCAS auprès de Ludivine RAY au 04.70.46.86.48 – [ccas@mairieavermes.fr](mailto:ccas@mairieavermes.fr)

Pièces à apporter selon le cas de figure :

#### **Permis de conduire**

Perte, déclaration sur le site ANTS

*Vol, déclaration en commissariat de police ou en gendarmerie nationale (conserver le récépissé)*

- Déclaration de perte ou de vol
- Pièce d'identité
- Photo d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Timbre fiscal de 25€

#### **Passeport, Pré-demande**

- Carte d'identité
- Photo d'identité
- Timbre fiscal 86€
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

#### **Renouvellement de carte d'identité valide, Pré-demande**

- Carte d'identité
- Photo d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Vérifiez si l'état de civil du lieu de naissance est dématérialisé si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance de moins de 3 mois

#### **Carte d'identité perdu, Pré-demande**

- Photo d'identité récente
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Déclaration de perte cerfa n°14011\*02
- Timbre fiscal 25€
- Vérifiez si l'état de civil du lieu de naissance est dématérialisé si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance de moins de 3 mois

#### **Carte grise, demande de duplicata de carte grise**

- Attestation de perte ou de vol enregistré en commissariat
- Carte bancaire pour le paiement du tarif de l'immatriculation conformément à la loi
- Permis de conduire
- Certificat d'assurance

- *Création d'un compte ANTS*

- *Adresse mail valide*

 **Déclaration d'impôt en ligne**

- Numéro fiscale et mot de passe
- Attestation fiscale délivrée par son employeur, sa caisse de retraite ou Pôle Emploi
- Dernière fiche de paie de l'année 2019
- Tout document justificatif (pension alimentaire, factures, dons...)